



Prescriptions d'examen Entraîneur B Plongeon

1 Généralités

L'examen Entraîneur B Natation comprend les parties suivantes:

- Compétence professionnelle Théorie
- Compétence professionnelle Pratique
- Compétence méthodologique

L'échelle des notes va de 1 à 4 – 4 étant la meilleure, 1,99 et en dessous étant insuffisantes. Chaque discipline d'examen doit atteindre le niveau au moins suffisant (2,0).

2 Compétence professionnelle Théorie (écrit)

La 1^{re} partie de l'examen écrit porte sur le contenu du manuel clé J+S ainsi que sur celui du manuel de base pour les sports aquatiques.

La 2^e partie de l'examen écrit (spécifique de plongeon) porte elle sur les contenus du module obligatoire.

La note de la 1^{re} partie compte simple, celle de la 2^e compte double. La moyenne donne la note de la compétence professionnelle Théorie.

3 Compétence professionnelle Pratique (technique)

Les huit techniques sont évaluées séparément, les notes additionnées puis divisées par huit, ce qui donne la note finale de la compétence professionnelle Pratique (technique).

Technique de plongeon à sec :

- Élan avant (2 différents)
- Ouverture arrière C
- 5231 D
- 5132 D

Technique de plongeon dans l'eau :

- Entrée dans l'eau en avant avec « save »
- Entrée dans l'eau en arrière avec rattrape
- 101A ou 401 A
- 201C ou 301 C

Critères: Exécution technique correcte.

Durant l'examen, aucun feed-back ni aucune note ne seront communiqués.

4 Compétence méthodologique

La note de la compétence méthodologique compte double; elle comprend la réalisation d'une petite leçon avec les phases suivantes:

- Introduction (thème, objectif)
- Démonstration /Imitation
- Exercice avec corrections

Pour les thèmes de la petite leçon: voir examen technique de plongeon (vu 3).

5 Dispositions finales

Tous les cas non mentionnés dans les prescriptions d'examen seront réglés par l'équipe des examinateurs. Les parties insuffisantes peuvent être répétées dans le cadre d'un examen de rattrapage durant des sessions d'examens ordinaires.